

LA MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Lyon
Un an . . . 8 fr.
Six mois . 4 fr.

LES ANNONCES
raiment de gré à gré.



ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS
Un an . . . 10 fr.
Six mois . 5 fr.

ÉTRANGER
Un an . . . 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

BONIMENT



Le Rapport de M. Devienne.

Enfin, il a paru ! Quoique ce ne soit plus une primeur et qu'il ait déjà été publié par la plupart des journaux, nos lecteurs comprendront qu'il était de notre devoir de donner la première place à un document de cette importance.

Hâtons nous de dire que les membres de la Commission ont dépassé de bien loin toutes les espérances qu'on avait pu concevoir à l'endroit de leurs tendances libérales, et nous ne pouvons que nous féliciter du souffle de jeunesse et de liberté qui a couru dans le palais du Luxembourg, agitant les mèches blanches des uns, et hélas ! les perruques des autres.

Du reste, voici la chose :

Messieurs les Sénateurs,

« Avant d'aborder la lecture de mon travail, qu'il me soit permis de vous remercier de l'insigne honneur que vous m'avez fait en me désignant pour être le rapporteur du sénatus consulte qui doit

modifier les bases de notre constitution. Je n'ignore pas, Messieurs, à quelles causes je dois cette distinction qui eût convenu à d'autres plus dignes. Je sais qu'avant d'arriver jusqu'à moi, bien des noms illustres se sont présentés à votre esprit, se sont trouvés au bout de votre plume, et vous n'avez vraiment que l'embarras du choix. Mais des motifs particuliers que je ne me permettrais pas d'approfondir ont fait changer plusieurs fois vos résolutions : celui-ci a été écarté parce qu'il déplaisait à notre honorable président, celui-là parce qu'il lui plaisait trop, et si votre regard s'est fixé sur moi, c'est que nouveau venu dans la politique, peu versé dans les intrigues de cabinet autour desquelles s'agitent certains d'entre vous, je paraissais remplir des conditions d'indifférence assez complète pour que ma nomination ne portât ombrage à personne, ne froissât aucune susceptibilité, ne fût l'indice du triomphe d'aucun système, de la prépondérance d'aucune personnalité.

« Cette distinction dont vous m'avez honoré, je la dois donc principalement à mon indignité, et vous m'avez choisi parce que parmi ceux de mes collègues auxquels devait revenir la charge de rapporteur, vous m'avez remarqué comme le plus inconnu, comme le plus obscur. Grâce vous en soient rendues... et maintenant passons aux choses sérieuses.

« L'article 1er du sénatus consulte,

celui qui confère l'initiative des lois à l'Empereur et au Corps-Législatif, n'a pas donné lieu à de grandes discussions. On s'est accordé généralement à trouver que si la réforme était bonne en elle-même, elle était rédigée dans un français défectueux au point de vue de la clarté. D'après l'avis unanime, nous vous proposons donc de modifier ainsi cette rédaction : « L'Empereur et le Corps-Législatif ont chacun l'initiative des lois. Ils peuvent exercer ce droit collectivement. De cette façon, il n'y aurait plus matière à aucune ambiguïté. Je dois vous signaler également une autre modification proposée par son altesse le prince Napoléon. Notre honorable collègue jugeant que les mandataires de la nation devaient partout occuper les premières places, aurait désiré que l'on écrivit : Le Corps Législatif et l'Empereur ont chacun, etc... Cette proposition, qui n'avait rien de surprenant de la part du prince dont les idées démocratiques sont bien connues, a été vivement combattue. Elle fera probablement l'objet d'un amendement, si son Altesse voyage dans une contrée assez rapprochée pour qu'il puisse nous parvenir en temps opportun.

Passons maintenant à ce fameux article 2 qui a véritablement soulevé des tempêtes de discussion. Vous savez, en effet qu'il s'agit ici de la quintessence de la moëlle de l'interpellation des 116, de

cette fameuse responsabilité ministérielle, objet de tant de dissensions.

« Nous nous sommes trouvés en présence, Messieurs, de deux partis contraires également ardents, également acharnés : les uns demandant que cette responsabilité ministérielle fût déclarée pleine, entière, sans réserve, sans restriction ; — les autres qu'elle fût complètement rayée du sénatus consulte.

« Il est inutile de vous dire, Messieurs, que les partisans de ce dernier système étaient en très petit nombre et constituaient pour ainsi dire la vieille garde de la réaction en déroute. Tout en admirant le courage et la fermeté de ces nouveaux Cambronne, la majorité d'entre vous, avec une ardeur et un regain de jeunesse que je suis heureux de constater, s'est franchement déclarée pour la responsabilité ministérielle, mais inscrite en termes tellement clairs, tellement lucides que cette responsabilité pût recevoir une sanction pratique, et ne fût pas l'application de cet axiome judiciaire qu'explique dans ma bouche ma position de magistrat et de jurisconsulte : Donner et retenir ne vaut.

« Voici en conséquence la nouvelle rédaction qui a paru réunir l'approbation générale :

Les ministres sont nommés par l'Empereur, mais leurs actes sont soumis au contrôle du Corps Législatif, ainsi que du Sénat.

FEUILLETON DE LA MASCARADE

Economie domestique.

Jeannette. — Jean, Jean, me voilà !
Jean. — Eh ! quoi, Jeannette, c'est toi ?
Jeannette. — Oui, moi, ta Jeannette : quel bonheur, Jean, de se revoir après une si longue absence !
Jean. — C'est vrai, Jeannette, embrassons-nous.
Jeannette. — De grand cœur, Jean. — Là, — voilà qui est fait. — Main enant, dis-moi un peu où tu en es de tes affaires ; — que de choses ont dû se passer pendant que je n'y étais pas ; — que de choses tu dois avoir à me raconter.
Jean. — Ah ! sans doute...
Jeannette. Veux-tu que je te dise, Jean ; au moment d'arriver, j'avais des appréhensions terribles, et comme un serrement de cœur.
Jean. — Bah ! tu es toujours comme ça à l'effrayer d'avance.
Jeannette. — Je me disais, — pourvu qu'il ne soit rien arrivé, qu'il n'y ait pas eu de procès avec les voisins, pas de dispute avec les garçons, que la basse-cour, les bestiaux soient en bon état, qu'on ait pu payer l'in crêt des dettes, pourvu, grand Dieu ! que je ne trouve pas les huissiers dans la maison...
Jean. — Miséricorde ! comme tu y vas ; tu pourrais ajouter : pourvu que les meubles ne soient pas brûlés, que la ferme ne soit pas démolie jusque dans ses fondations, — que Jean ne soit pas dans les décombres.... Allons, allons, sois donc un peu raisonnable, et regarde autour de toi ; tu verras que rien n'est changé, que tout est en place, que l'air n'y a pas lieu de te tourner le sang comme autrefois.
Jeannette. — Oui, oui, j'ai jeté un coup d'œil

en entrant, et j'ai bien remarqué qu'il n'y avait pas de bouleversement visible : les chiens de garde surtout m'ont paru dans un état de santé des plus satisfaisants ; — ils sont gras à lard.

Jean. — Dame, je ne veux pas les laisser dépérir.

Jeannette. — Sans doute, je vois que tu as conservé l'attachement que tu avais pour eux ; et puis les colliers neufs que tu leur as mis ?

Jean. — En effet, un nouveau système de pointes admirable....

Jeannette. — Les vieux pourtant ne devaient pas être usés ; enfin, il ne faut pas nous disputer pour le premier jour, reprenons l'histoire de nos affaires. — Ainsi, avec les voisins tout marche bien ? Point de difficultés, point de malentendus ?

Jean. — Oh ! pour ça, non ; jamais nous n'avons été aussi tranquilles, et à part une légère pique....

Jeannette. — Bon, et avec qui ?

Jean. — Oh ! une misère, avec notre plus près voisin, le petit méayer d'à côté qui avait pris l'idée de ne plus laisser passer mes chars dans un nouveau chemin qu'il a fait....

Jeannette. — Et puis ?

Jean. — Et puis, je lui ai expliqué que s'il voulait m'em pêcher de passer sur sa route, je l'empêcherais de passer sur les miennes, et comme il en a plus besoin que moi, à cause de son charbon qu'il transporte, il a compris qu'il serait le plus attrapé de nous deux, et l'affaire s'est arrangée à l'amiable.

Jeannette. — A la bonne heure, sans papier timbré, sans avoué, sans huissier.

Jean. — Quand je te dis à l'amiable ! D'ailleurs, ça ne m'inquiétait guère, il n'aurait pas osé plaider contre moi.

Jeannette. — Ah ! on ne sait pas ; peut-être soutenu par d'autres fen dessous.... Mais puisque la chose est terminée, tout est pour le mieux ; maintenant dans l'intérieur de la ferme, il n'est rien arrivé de nouveau ?

Jean. — Pour ça je ne te dis pas non, et je te garantis que j'ai eu mes embarras.

Jeannette. — Vois, voyons, raconte un peu...
Jean. — Figure-toi que quelques jours après ton

départ, il s'est produit parmi toutes les bêtes d'écurie et de basse cour, un remuement, un trouble, une agitation comme jamais tu n'en as vu : — les bœufs, les vaches, les moutons, les chèvres, les porcs, les coqs, les canards, les oies, tout cela mugissait, bêlait, gloussait, criait, au point qu'on ne s'en endait plus : c'était un bruit, un tapage à fendre les oreilles ; et puis des sauts, des gambades, des fuites, pas moyen, le soir, de ramener ces animaux des champs. — On les aurait dit tous atteints de fièvre chaude ou de folie furieuse, — jusqu'aux agneaux, ma chère, jusqu'aux pillois qui voulaient aussi se mêler de la fête....

Jeannette. — Alors qu'as-tu fait ?

Jean. — Ce que j'ai fait, pardine ! Avec l'aide du maître valet, j'ai fermé l'écurie à double tour, clos le poulailler avec des planches, j'ai ordonné qu'on ne donnât à manger que juste le nécessaire pour ne pas laisser les bêtes crever de faim, et je me suis dit : — nous allons bien voir maintenant si elles se tiendront tranquilles et si j'aurai la paix.

Jeannette. — Et après ?

Jean. — Et après nous sommes restés comme ça pendant trois semaines ; rien ne bougeait, on entendait bien parfois un peu de tapage, les bœufs essayaient de cogner avec leurs cornes, les moutons avec leurs têtes, mais les portes tenaient bon, et je dormais sans inquiétude, — lorsqu'un beau matin je vois arriver une députation des bergers de la ferme.

Jeannette. — Allons donc ?

Jean. — Oui, Jeannette, les bergers qui venaient pour me dire que ça ne pouvait pas durer comme cela, que les bêtes dépérissaient à vue d'œil, qu'à force de les tenir enfermées elles deviendraient tout à fait furieuses, qu'il n'y aurait plus moyen de les tenir, que du reste ils ne voulaient plus rester à la ferme si je ne leur laissais pas plus d'initiative.

Jeannette. — Comment dis-tu ça ?

Jean. — D'initiative, un mot qu'ils ont détérré je ne sais où, c'est-à-dire, si je ne les laissais pas faire un peu plus à leur volonté, si je les commandais toujours aussi raide, — et un tas d'autres balivernes....

Jeannette. — Diable, diable, ami Jean, ce n'est pas guère commode de te tirer de là.

Jean. — Au premier moment, Jeannette, l'envie m'a pris de me fâcher et de fourrer tous ces gens-là à la porte, — e puis...

Jeannette. — Et puis ?

Jean. — Et puis, après réflexion, j'ai pensé que ça ferait peut-être mauvais effet parmi les voisins, qu'au fond les bergers n'avaient peut-être pas tout-à-fait tort, et alors je me suis décidé....

Jeannette. — A quoi ?

Jean. — A leur permettre de venir de temps en temps me donner leurs avis, et me communiquer leur manière de penser, me réservant d'ailleurs complètement le droit de ne pas suivre leurs conseils et d'agir à ma guise.

Jeannette. — Alors il n'y a pas grand chose de changé.

Jean. — Tiens, il n'aurait plus manqué que de les mettre à ma place. — Du reste, ça les a satisfaits pour le moment, et ils sont partis enchantés.

Jeannette. — Ils ne sont pas difficiles, — mais les bêtes ?

Jean. — Quant aux bêtes, je n'ai pas marchandé, ni cherché midi à quatorze heures. — L'autre jour, pour la fête de l'oncle François, tu sais, l'oncle François qui nous a fait avoir cette ferme.

Jeannette. — O. i, eh bien !

Jean. — J'ai fait ouvrir toutes les portes, et j'ai tout mis en liberté.

Jeannette. — Ah ! pardine, Jean, voilà qui est d'un brave cœur, que je t'embrasse encore un coup pour cette bonne idée.

Jean. — Si tu les avais vu sauter et courir, Jeannette, — vrai, ça m'a fait plaisir.

Jeannette. — Je crois bien. — Seulement pour continuer de bien faire je pense que tu ne les mettras plus dedans, hein ?

Jean. — Ça, Jeannette, faudra voir.

Jeannette. — Parce que du moment que tu es entré dans le bon chemin, ce serait dommage de t'en écarter.

Jean. — Faudra voir, faudra voir, Jeannette.

Jeannette. — Sans doute, faudra voir, mais faudra surtout regarder droit.

L. LECLAIR.

Ils sont responsables, et un vote motivé du Corps-Législatif ou du Sénat peut provoquer leur démission. Ils peuvent être mis en accusation par le Corps-Législatif ou par le Sénat.

« Si je ne me trompe, Messieurs, cette rédaction me paraît assez claire et compréhensible pour ne jamais donner lieu à aucune difficulté d'interprétation.

« Pendant que nous étions lancés dans cette voie de responsabilité, Messieurs, un de nos honorables collègues, M. de Maupas, a exprimé le désir qu'on profitât de cette occasion pour décréter également la responsabilité directe des fonctionnaires vis-à-vis des particuliers, c'est-à-dire l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII.

« A ce propos j'ai vu dans plusieurs journaux que cette nouvelle attitude prise par l'honorable M. de Maupas dans nos discussions, n'aurait d'autre mobile que son antagonisme contre notre illustre président, M. Rouher. — Qu'il me soit permis de protester contre de semblables allégations. — Outre que de pareils sentiments ne peuvent entrer dans l'âme des sénateurs, le tendances de M. de Maupas sur la responsabilité ministérielle aussi bien que sur la responsabilité des fonctionnaires, s'expliquent tout naturellement par le caractère particulièrement vaillant et courageux de notre collègue. Appelé à remplir, sous le Gouvernement actuel, des fonctions importantes dans des moments délicats, M. de Maupas s'est constamment montré à la hauteur de son rôle et il a prouvé que, le premier, il aurait été disposé à encourir cette responsabilité qu'il demande aujourd'hui.

« Au point de vue de la question de principes, quoiqu'elle rencontrât parmi vous beaucoup de sympathie, le bureau n'a pas cru devoir la trancher, et elle sera renvoyée à la discussion.

« Je n'ai que peu de chose à dire, Messieurs, des articles 3 et 4 adoptés sans difficultés, ils ont assez peu d'importance en eux-mêmes pour que nous devions nous y arrêter longtemps. Que les ministres puissent être en même temps députés, cela ne change pas grand chose à la situation, et quant à la publicité de nos séances, la modestie m'oblige à dire que la plupart du temps ces séances offrent assez peu d'intérêt pour n'attirer qu'un médiocre concours d'auditeurs.

« J'arrive à l'article 5 qui non moins que l'article 2 a eu le privilège d'attirer votre attention et vos critiques.

« Il est certain, en effet, que si la prérogative attribuée au Sénat de renvoyer une loi à une nouvelle délibération du Corps législatif, et notamment d'opposer un veto aux lois qui ne seraient pas de son goût, que si cette prérogative, dis-je, ne peut être que flatteuse pour nous, — elle est singulièrement attentatoire aux droits de l'Assemblée législative, et qu'elle est de nature à les annihiler complètement à un moment donné.

« Nous ne pensons pas, Messieurs, qu'il doive en être ainsi. Sans doute, le Sénat est un des grands corps de l'Etat, composé de toutes les illustrations du pays, néanmoins nous n'estimons point qu'il puisse avoir le pas sur le Corps législatif, car il procède moins directement que ce dernier de la souveraineté populaire. Nommés par l'Empereur nous ne sommes point les représentants de la volonté nationale, ou du moins nous ne le sommes que par ricochet, et s'il m'était permis d'emprunter pour un instant le style romantique, je dirais que le Sénat n'est que le reflet d'un soleil dont le Corps législatif est le rayon.

« C'est ainsi, Messieurs, que la commission l'a considéré, et par conséquent elle a émis l'avis de supprimer entièrement l'article 5. — Vous apprécierez.

« Traversons l'article 6, Messieurs, relatif au règlement intérieur du Corps législatif, article adopté d'enthousiasme et abordons l'article 7.

« Ce qui nous a particulièrement frappés, Messieurs, dans cet article, c'est l'incompatibilité complète existant entre le premier alinéa et le second.

« Vous avez applaudi, Messieurs, au droit conféré à tout membre du Corps législatif ou du Sénat d'adresser une interpellation au gouvernement, mais comment concilier l'exercice complet et efficace de ce droit avec le renvoi aux bureaux des ordres du jour motivés, — sur la demande du gouvernement ?

« Ce renvoi aux bureaux, Messieurs, nous a paru avoir une analogie marquée avec le renvoi au panier des manuscrits que le rédacteur en chef d'un journal n'agrée pas, — d'où il suit que le droit d'interpellation serait une illusion plutôt qu'une réalité. Il serait contraire à notre dignité, Messieurs, contraire même au simple bon sens, de conférer un droit pour le retirer deux lignes plus bas, — nous vous proposons donc d'agir ici comme pour l'article 5, de retrancher le mauvais pour ne garder que le bon, et d'adopter cette rédaction plus simple et plus loyale :

« Tout membre du Sénat ou du Corps-Législatif a le droit d'adresser une interpellation au gouvernement. »
Voilà tout.

« A l'article 8, Messieurs, encore un retranchement à opérer : nous voulons parler de l'avis du Conseil d'Etat dans les amendements que n'accepte pas le Gouvernement. Cet avis, Messieurs, n'est en effet qu'une superfétation, un rouage inutile. Loin de moi la pensée de dédaigner les opinions, la sagesse et l'expérience des hommes remarquables qui composent le Conseil d'Etat, mais ces opinions, cette sagesse et cette expérience ne peuvent en être en aucun cas que le reflet, la photographie plutôt des opinions, de la sagesse et de l'expérience du gouvernement, et nous ne voyons pas l'avantage qu'il y aurait à solliciter un avis connu d'avance.

« C'est pourquoi la commission est d'avis, Messieurs, de supprimer celui du Conseil d'Etat comme un pléonasme.

« Nous voici, Messieurs, à l'article 9 relatif au vote du budget.

« Vous avez accueilli avec une joie légitime le projet de cette réforme qui permettra un contrôle plus efficace sur nos dépenses annuelles. Mais ici comme plus haut, nous avons remarqué dans la rédaction de cet article des contradictions et des restrictions qu'il serait fâcheux de laisser subsister. *Desinit in piscem mulier formosa superne.* La conclusion ne répond pas aux prémisses. Pourquoi cette nomenclature annexée au sénatus-consulte ? Pourquoi faire voter le budget par chapitres seulement, alors qu'on le présente par chapitres et par articles ?

« Nous avons pensé, Messieurs, que les demi-réformes étaient de mauvaises réformes, et voici dans quel sens nous croyons juste et sensé de modifier l'article 9 :

« Le budget des dépenses est présenté au Corps-Législatif par chapitres et articles, et voté également par chapitres et articles.

« Je ne veux pas quitter cette question de finances, Messieurs, sans mentionner les critiques auxquelles a donné lieu parmi vous l'énorme croissance du budget. Tous, Messieurs, nous sommes demeurés d'accord sur ce point qu'il serait temps d'opposer une digue à ces millions qui s'accumulent ; quelques-uns même d'entre vous, obéissant à un sentiment de désintéressement que je ne saurais trop louer, et semblables en cela au fameux pélican blanc qui se rongait les flancs pour nourrir sa famille, quelques uns ont proposé d'immoler leurs appointements sur l'autel de l'économie et de vivre désormais de privations pour décharger un peu notre malheureux budget... Nous n'avons pas le loisir, Messieurs, de traiter à fond cette question, mais je tenais à l'indiquer, afin de faire connaître publiquement la grandeur de vos âmes et la générosité des sentiments qui vous animent.

« J'approche, Messieurs, de la fin de ma tâche ; aussi bien il en est temps, car je sens que mes forces s'épuisent, et je vois que le sommeil vous gagne...

« Ne nous arrêtons donc pas à l'article

10 où rien n'est à changer, et terminons par l'article 11 que nous vous proposons de modifier de fond en comble. La commission a estimé, Messieurs, que « régler les rapports des grands corps de l'Etat avec le souverain par un décret impérial » constituerait une manifestation trop accentuée de ce pouvoir personnel qui tend à s'amoindrir aujourd'hui.

« Nous désirerions, Messieurs, substituer un sénatus-consulte au décret impérial, et comme il est de commune équité que dans une convention soient appelées toutes les parties intéressées, ce sénatus-consulte devrait être soumis au Corps Législatif qui, contradictoirement avec une commission nommée par nous et un commissaire du gouvernement, en discuterait publiquement les bases et les articles.

« Ce projet me paraît tellement conforme, Messieurs, aux règles de la justice et du bon sens, que je n'hésite pas à l'appuyer de toutes mes forces, et quoique le gouvernement s'en montre très vivement opposé, je ne doute pas que vous trouviez dans votre indépendance assez de fermeté et de résolution pour l'adopter quand même.

« Cette fois, Messieurs, j'ai fini et je ne saurais trop vous remercier de l'attention bienveillante que vous m'avez prêtée, malgré l'ennui que vous a imposé la lecture de ce long rapport. Moi-même, Messieurs, je me sens las et j'aspire au repos ; ce n'est pas impunément, en effet, que l'on parle aussi longuement, et ma fatigue ne pouvait que s'accroître par l'émotion que j'éprouvais à vous exprimer des idées aussi nouvelles et aussi inattendues que celles que vous venez d'entendre. Malgré cela, Messieurs, je me sens récompensé largement de mes peines et de mon épuisement, en pensant que j'ai été l'interprète fidèle de convictions et de sentiments, dont la manifestation solennelle va être accueillie avec enthousiasme par l'Europe étonnée et la France stupéfaite. »

Hé bien, ami lecteur, qu'en pensez-vous ?

— Uniquement ceci, ami journaliste, c'est que votre rapport est apocryphe, et qu'on a absolument rien lu de semblable dans les colonnes du *Grand-Off* !

— Bah ! quelques erreurs typographiques sans doute ?

— Plut à Dieu que ce ne fût que cela !

— Brigadier, vous avez raison.

Jacques BARBIER.

BONNES NOUVELLES



Dans un discours au Conseil général de Rouen, M. Rouland a laissé entendre que peut-être le Gouvernement laisserait aux conseils généraux le droit d'élire leurs bureaux.

On apprend toujours quelque chose en *Rouland*.

— Il paraît qu'en haut lieu la suppression des grands commandements militaires serait décidée.

Ces grands commandements sont tout-à-fait inutiles et coûtent gros d'argent : deux raisons pour qu'on les maintienne.

— M. Fialin de Persigny a naturellement prononcé son discours habituel au conseil général de la Loire.

Nous voyons avec plaisir que son élocution, beaucoup moins remarquable que d'ordinaire, a passé sans être remarquée. Le noble duc ne doit pas être content.

— Le prince Napoléon fait démentir les longs voyages dont on lui attribuait le dessein ; il n'ira même pas à l'isthme de Suez. Les sables du désert s'en consoleront-ils ?

En attendant, la Mer rouge a pris le deuil.

— Enfin M. Devienne a lu et déposé son

rapport sur le sénatus-consulte : les Sénateurs en sont très contents.

Il est vrai qu'on n'a jamais vu ces vénérables vieillards mécontents des projets du gouvernement ; ils ne marchandent pas plus leur approbation qu'on ne leur marchandait leurs appointements.

MAUVAISES NOUVELLES



— Les réunions publiques ont recommencé à Paris ; naturellement aussi les commissaires de police ont recommencé à les dissoudre.

Le souffle libéral qui parcourt la France, n'a pas encore atteint la région de ces fonctionnaires.

— Décidément on a reconnu que M. Lullier n'était pas fou, c'est pourquoi on l'a condamné à sept mois de prison.

— On considère comme probable l'envoi à Rome de M. Baroche pour représenter la France au Concile.

Et pourtant jamais, durant son ministère, cet ex-garde des Sceaux n'avait passé pour *conciliant*.

— Le Conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet de pension de 20.000 francs à la veuve du maréchal Niel. Voilà ce que c'est que les mauvaises habitudes.

Allons, il est grand temps que le Gouvernement choisisse des ministres célibataires.

— Il y a peu de chance pour qu'on se décide à abolir le fameux article 75, qui rend les fonctionnaires inviolables. Aussi les arrestations arbitraires vont-elles bon train.

Parbleu, si les fonctionnaires ne commettaient pas des abus de pouvoir, à quoi serviraient-ils ?

FAUSSES NOUVELLES



Les gens mal informés prétendent avoir aperçu la statue de feu M. Vaïsse stationnée devant l'Hôtel-de-Ville pour sauter sa souvenance au passage ; après quoi cet homme de bronze est retourné se remiser sous le hangar où l'on s'obstine à le dérober à notre vue.

— A ce propos nous sommes autorisés à démentir le bruit qui avait couru que la famille de notre ex-administrateur avait l'intention de prendre livraison de ladite statue et remboursant à la Ville les 60,000 francs qu'elle a coûtés.

— La nomination du nouveau ministre de la guerre a fait croire à une rupture avec la Prusse, parce que si l'on a choisi le général Lebeuf c'est qu'on voulait prendre le taureau par les cornes.

Dans tous les cas on dit que le général Lebeuf ne se laissera pas dauber.

— On prétend que M. Rouher s'abstient cette année d'aller aux eaux de Carlsbad. L'ex-ministre d'Etat craint que pendant son séjour en Allemagne ses ennemis ne lui échangent une querelle d'Allemand.

DÉFILÉ DE LA SEMAINE



Il ne faut pas se dissimuler que si le métier de souverain ou de futur souverain offre quelques avantages, il entraîne avec lui un certain nombre de désagréments au point



Encore quelques jours et le Grand-Théâtre, depuis quatre mois fermé, va nous ouvrir ses portes; au silence va succéder le bruit et la place de la Comédie si sombre, si lugubre pendant les soirs d'été va reprendre sa physionomie vivante et animée.

Déjà dans l'ombre de son cabinet, M. d'Herblay corrige les épreuves de son boniment, rassemble « le respect qu'il professe pour le public avec le zèle dont il est animé » et les « efforts faits par lui pour plaire aux Lyonnais », tandis que M. son secrétaire aiguise les réclames qu'il conviendra d'adresser aux journaux et met en ordre les succès prévus pour la campagne.

Pour le mal que nous voulons au directeur subventionné des deux Théâtres qui content à notre budget autant que deux ministres à l'état, nous lui souhaitons de retrouver durant la saison prochaine les recettes de l'an dernier, les soirées de l'Africain, des Huguenots, mais nous souhaitons surtout que l'Opéra comique ne soit pas comme précédemment, complètement annihilé par le Grand Opéra.

Certes, il est fort agréable d'entendre le Grand-Opéra interpréter d'une façon à peu près digne de Rossini ou de Meyerbeer, mais les Huguenots, l'Africain ou Guillaume ne constituent pas tout le répertoire d'un théâtre lyrique, et il est grand temps qu'on néglige un peu moins l'opéra-comique, la Dame Blanche, le Domino- noir, le Barbier, etc....

Or M. d'Herblay n'a pas que si, grâce à certains artistes de valeur, grâce à une exécution très satisfaisante de quelques ouvrages, il a obtenu de mémorables succès depuis deux années, — depuis deux années également ses troupes d'opéra-comique ont été composées de manière à changer en chutes éclatantes toutes les reprises ou toutes les nouveautés données sur notre premier scène.

Il faut qu'il en soit autrement en 1869-70, et j'espère que notre impresario aura pris ses mesures en conséquence en engageant des chanteurs d'un mérite autre que celui des Guillot et des Singlé qui nous avons eu le désagrément de posséder. A cet égard nous sommes légèrement fixés, ce naissant le sujet destiné à remplacer notre ex-chanteuse légère, et à moins que Mlle Barretti ait perdu son agréable talent, nous gagnerons évidemment au change.

De leur côté, M. Danguin et Mlle Dartaux ont laissé d'assez bons souvenirs pour supposer qu'ils mériteront la faveur du public, restent donc M. Lhérier, ténor léger et M. Monnier, baryton, sur le compte desquels nous avons à nous prononcer.

Les interprètes du grand opéra sont pour la plupart d'anciens pensionnaires de M. d'Herblay et peu ou prou ont appartenu au Grand Théâtre. Mme de Taisy et M. Marthieu ne nous ont pas quittés, et Mme Sallard ainsi que M. Dulaurens nous reviennent.

Du ballet nous n'en parlerons pas : — ce ballet si réputé de Lyon s'étant peu à peu réduit à une unique danseuse, Mlle Heunecart, tout le reste corps et manche ne vaut pas une pirouette.

Donc mercredi prochain, les débuts et les rentrées vont commencer; les Lyonnais vont être solennellement invités moyennant finances — à juger les artistes dignes de figurer au tableau de la troupe lyrique.

Nous ne saurions trop engager nos compatriotes à ne pas négliger les premières représentations. Cette recommandation banale a une très grande portée, car il ne se passe pas une saison sans qu'on ait à regretter l'acceptation d'un ou plusieurs sujets, acceptation due le plus souvent à l'impardonnable négligence des amateurs.

Ne jugeons un chanteur ou une chanteuse ni sur les souvenirs laissés par eux, ni par la réputation dont on les précède d'ordinaire, nous avons des yeux et des oreilles, prenons les seuls pour guides. Que de fois en effet il est arrivé qu'une voix s'est éraillée ou est venue plus belle, qu'un talent a péri ou a été sauvé, qu'un rossignol est devenu sabot après quelques mois d'absence.

Surtout pas de parti pris pour ou contre personne. Enfin tâchons d'éviter les surprises de la direction relativement à certaines admissions auxquelles elle tient quelquefois.

Quant à la claque, à cette abominable claque encombrant la salle, demander sa suppression à M. d'Herblay serait vouloir bianchir un nègre, parce que jamais un directeur ne voudra consentir à laisser un public payant manifester nettement ses opinions, sans lui adjoindre une quantité respectable d'individus qui ne payent rien du tout dans le but d'annuler ou de contredire les jugements de ce même public.

G. LAURENT.

Dimanche prochain, 29 courant, dans la salle Valentino, place de la Croix Rousse, 8, à midi, M. Andrieux fera une conférence au profit de la Société d'enseignement libre et laïque.

Le texte choisi par le jeune avocat de la démocratie est « le Droit de réunion. » Cette question complexe et pleine d'actualité ne saurait rester indifférente à personne, et le but de la réunion a une trop haute portée démocratique pour ne pas rallier un grand nombre d'adhérents.

Pour tous les articles non signés,
Le Directeur-gérant, E.-B. LABAUME.

LYON. — Impr. LABAUME, cours Lafayette, 5.

empêche la circulation dans la rue Impériale ou la rue de l'Impératrice, parce que en se détournant on trouve d'autres voies de communication, d'autres aboutissants; on eût admis à la rigueur que dans le parcours des villages, on eût empêché la circulation des voitures; mais obstruer une longueur de huit kilomètres de route impériale pendant deux heures, sans autre motif que le passage de trois équipages à un moment donné, c'est excessif au premier chef.

Car tout le monde ne professe pas à l'égard de celui qui nous gouverne le culte dont un habitant d'Oullins a fait parade, à la montée des Roches, en plantant devant sa propriété deux bâtons soutenant une bande de calicot ou se liaient ces deux vers sublimes, inspirés de Belmontet:

Le brave paysan aime son Empereur,
Pour lui c'est son pays, sa gloire et son honneur.

Jeudi matin, vers les six heures, avant le départ de l'Impératrice et du prince Impérial, une pluie très-abondante est tombée sur notre ville.

Malgré cela les pavés sont restés secs, et l'atmosphère n'a pas fraîchi; — il ne s'agissait que de décorations.

Au nombre des personnes atteintes par cette rosée ou rosette, nous citerons:

M. Louis Guérin. — Décoration de rigueur. — Auteur d'une excellente allocution à l'Impératrice.

M. Osmond, — président du Tribunal de commerce; — décoration de rigueur.

M. Duviard. — Le plus maigre des adjoints. Le docteur Tavernier. — Pendant du docteur Gromier.

M. Vidal-Galline. — Ex-intime de feu Waisse.

M. Morand, — président de la chambre des notaires. — Très-bien.

M. Ducuryt, — vice-président de Tribunal. — Idem.

M. Piellat, — officier du premier Empire, — 80 ans. — Il n'était que temps.

M. Blache. — Riche fabricant. — Beaux équipages.

M. Baboin père. — Idem. — Idem. — De plus a donné le jour à un député.

M. Armand Coillat. — Uue des illustrations de la fabrique d'orfèvrerie religieuse. — A merveille.

M. Thevenet, — président du Conseil des Prud'hommes. — Longues fonctions gratuites souvent peu agréables. — Rien de mieux.

M. Paul Grand, — homme de science excessivement remarquable dont le nom est trop peu connu, — l'attendait depuis si longtemps.

Voici le dernier mot de la visite impériale à Lyon.

« Au moment où le cortège quittait l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à St-Genis-Laval, un de nos amis a entendu le fragment de dialogue suivant entre deux campagnardes de Vaugneray ou de St-Laurent d'Agnay:

— Je te dis qu'elle part demain matin.

— Allons donc, j'ai lu l'affiche, c'est pas possible qu'elle aura fini toute sa besogne jeudi.

Besogne en effet, et la besogne est faite, à Lyon du moins, car d'autres besognes attendent à Toulon, en Corse et ailleurs.

HECTOR PÉRIÉ.

DIALOGUE DES MERS

Chacun des nombreux et heureux possesseurs d'actions ou d'obligations de la Compagnie générale du canal de Suez a reçu, il y a quelques jours, une lettre de faire part ainsi conçue:

M.

« Monsieur de Lesseps a l'honneur de vous informer que l'union depuis si longtemps projetée entre la mer rouge et la mer Méditerranée s'est enfin heureusement accomplie, le lundi 16 août 1869, à 1 heure 40 min. du soir, dans le sein des lacs Amers.

« Suez, le 17 août 1869. »

DE LESSEPS.

Devrions-nous passer pour un mouchard aux yeux de l'incorruptible Raspail, et être traité de vendu et de suppôt du Pouvoir par les farouches irréconciliables, nous hésitons pas à croire que c'est l'amnistie du 15 août qui a ainsi décidé le plus radical des amas d'eaux salées, — la mer Rouge, — et le plus bonapartiste des réservoirs d'ondes amères, — la Méditerranée, aux flots bleus, — à se jeter aussi franchement dans les bras l'un de l'autre.

Cela dit, hâtons-nous de nous glisser entre ces bras de mers, et tâchons de saisir au vol les paroles échangées par ces deux nouvelles amies qui, hier encore, ne pouvaient se voir et qui maintenant ne font plus qu'une.

La mer Rouge. — Par Neptune, chère voisine, que je suis donc aise de pouvoir enfin m'épancher dans votre sein!

La mer Méditerranée. — Soyez bien persuadée, de votre côté, chère amie, que la possibilité de satisfaire désormais constamment auprès de vous mon besoin d'effusion, m'a mis une ineffable joie dans lames.

La mer Rouge. — Que de fois j'ai essayé de franchir, pour venir vous voir, cette espèce de mur mitoyen qui nous a tenues si longtemps séparées!

La mer Méditerranée. — Et moi donc! — Enfin, le voilà percé, Dieu merci, et nous pouvons laisser maintenant notre cœur déborder d'allégresse.

La mer Rouge. — C'est-à-dire que, depuis hier, j'en suis comme une folle; je divague.

La mer Méditerranée. — Et moi, j'extravague.

La mer Rouge. — Savez-vous que le lieu de notre premier entrevue a été fort spirituellement choisi!

La mer Méditerranée. — En effet, et il n'y avait qu'un compatriote de M. de Tillancourt qui pût avoir ainsi l'idée de nous donner, comme salon de réception commun, les lacs à mers.

La mer Rouge. — Le calembourg a du sel.

La mer Méditerranée. — C'est qu'à vrai dire, le sel n'est pas ce qui nous manque.

La mer Rouge. — Le sable non plus, hélas! et il y a même des gens qui craignent que ledit sable ne finisse par obstruer les issues du corridor qui met en communication nos appartements respectifs.

La mer Méditerranée. — Laissez donc! dans un mois vont avoir lieu, en notre honneur, des fêtes splendides durant lesquelles on sablera tellement de Champagne, que nous serons pour longtemps à l'abri de l'inconvénient dont vous parlez.

La mer Rouge. — Où auront donc lieu ces fêtes?

La mer Méditerranée. — A Ismaïlia, sans doute, ville ainsi nommée, parce qu'Isthma il y a.

La mer Rouge. — Vous faites erreur, ce nom lui vient d'Isthmail-Pacha son fondateur.

La mer Méditerranée. — A propos d'Isthmail, on le dit brouillé avec le Sultan.

La mer Rouge. — J'ai entendu vaguement, en effet, parler de la chose; dans tous les cas, s'ils sont brouillés, ce n'est pas moi qui chercherai à les réconcilier; je me garderai bien de fouir mon nez entre ces deux fez, j'aurais trop peur de me voir infliger la correction que Xercès vous fit jadis subir.

La mer Méditerranée. — Quelle correction?

La mer Rouge. — Hé bien! est ce qu'il ne vous fit pas fouetter du côté de l'Hellespont?

La mer Méditerranée. — Qui diable vous a conté cette banalité?

La mer Rouge. — Je l'ai lu tout au long dans l'histoire Hérodote.

La mer Méditerranée. — Il blague votre historien et radote; je vous engage vivement à biffer le passage dans lequel il relate cette bourde insigne, attendu, je vous en donne ma parole d'honneur, que ledit passage est infiniment moins véridique que celui qu'exécutèrent, jadis, entre vos flois retirés à l'écart, les Hébreux de Josué.

La mer Rouge. — Chut! — Je dois vous révéler à mon tour que le fait auquel vous faites allusion et qui, sous le nom de passage de la mer Rouge, a acquis, je le sais, une notoriété plus grande que celle dont jouit à Paris le passage du Saumon est apocryphe; ces soi-disant Hébreux me franchissant à sec, ne sont qu'un canard.

La mer Méditerranée. — Alors c'est le cas de fredonner le refrain connu: Les canards l'ont bien passée; tire, lire, lire.

La mer Rouge. — Toutefois, il y a du vrai dans l'anecdote; conduits, en effet, par Josué, les Hébreux, montés sur des trones d'arbres creusés, me franchirent un jour où j'étais parfaitement calme, et vinrent camper sur le rivage opposé d'où ils envoyèrent des messagers à la découverte de la terre promise; lesdits messagers revinrent au bout de quelques jours rapportant de magnifiques cepts de vigne.

La mer Méditerranée. — Comme tout a changé depuis! — Vous admirâtes, à cette époque, de beaux cepts, aujourd'hui vous ne voyez plus que de laids cepts!

(La suite.....)

Au moment où j'allais ajouter: au prochain numéro, je m'aperçois que les deux interlocutrices n'ont eu entre elles qu'une conversation sans suite.

DÉMOCRATE

desquels on doit compter les voyages officiels.

Arriver dans une ville, distribuer pendant une foule de kilomètres des coups de champagne, des coups de tête et des sourires, en faire à brûle-pourpoint des tas de discours sur la banalité du fond ne rachète en rien la banalité de la forme, trouver des paroles agréables pour une multitude de gens brochant, chamarrés, écharpés, qu'on ne connaît pas et qu'on ne reverra plus; passer en revue des fonctionnaires et leurs épouses, des pompiers et des soldats militaires; se montrer à heure dite à la multitude; boire, manger, dormir, quand il plaît au programme de la fête; voilà, certes, une série de plaisirs bien faits pour dégouter des grands.

Après cela, ceux que Dieu marque au front d'une couronne (vieux style) sont probablement constitués de façon à pouvoir supporter ce que nous, misérables prolétaires et bourgeois, aurions peine à endurer; et puis le devoir et les nécessités des situations donnent probablement un courage dont un épicier ou un simple journaliste seraient incapables.

Il va sans dire que ces réflexions toutes philosophiques me sont naturellement suscitées par les 38 heures de séjour à Lyon de l'Impératrice et du prince Impérial.

Les journaux quotidiens nous ayant tenus au courant des faits et gestes de notre souveraine et de son fils, et ayant raconté jour par jour les splendeurs des fêtes, des réceptions, les détails du cortège, des toilettes, l'entouragement de la foule, etc., nous arrivons trop tard pour en parler; mais en quelques mots, nous voulons résumer nos impressions sur ce voyage impérial.

En somme, l'enthousiasme a été des plus modérés; peu, très-peu de cris, presque pas d'acclamations; partout, sur le passage de l'auguste visiteuse et de l'héritier présomptif, une curiosité — bienveillante et sympathique, — mais surtout de la curiosité. Les pompiers eux-mêmes, les municipalités rurales par lesquels on avait eu le soin de faire former la haie à la Croix Rousse, se sont abstenus de donner expansion à leurs sentiments d'amour pour l'Impératrice et le prince Impérial.

On dit que le soleil, la soif, la longue attente avaient séché la gorge des représentants des communes du département; — dans tous les cas, l'aspect des rues, mercredi soir, a prouvé qu'on s'était largement rattrapé du manque de liquide dans la matinée.

L'Impératrice a paru peu changée depuis son dernier séjour ici; — quant au futur Napoléon IV, on a été unanime à constater le bon air qu'il avait à cheval, seulement on regrette que les sévérités de l'étiquette orçassent un enfant de 13 ans à composer son visage et à prendre une attitude et un maintien qui ne sont pas de son âge.

Mais le terrible général Frossard ne plaignait pas, paraît-il, et les yeux du précepteur ne quittaient pas l'élève.

La suite masculine de l'Impératrice a été peu remarquable. Quant aux deux dames d'honneur les Lyonnaises semblaient les amuser beaucoup, et leur conversation devait être fort réjouissante, car Mme de la Poëze et Mlle Laminat ont beaucoup, beaucoup ri partout où elles passaient en voiture.

Outre la satisfaction de voir S. M. Eugénie, la visite à l'asile de Longchêne a procuré aux habitants de la Mulatière, d'Oullins, de St-Genis et des communes environnantes, un avantage matériel qui n'est pas à dédaigner.

La route impériale de Lyon à Givors, complètement défoncée, dans un état pitoyable, a été entièrement referrée et remise à neuf en quelques jours, comme par enchantement. Les ponts et chaussées ont bien fait les choses pour éviter des cahots désagréables à la femme et au fils de Napoléon III, et ce sera un doux souvenir de cette excursion pour cette portion des électeurs de M. Descours. Il est fâcheux seulement que l'asile ne se trouve qu'à huit kilomètres de Lyon, car, au delà, les trous, les fondrières recommencent.

En compensation, ladite route a été interdite aux voitures mercredi matin, de neuf heures à onze heures, sans avis préalable et au grand déplaisir de tous ceux que leurs affaires appelaient de ce côté. Voilà un abus qui a sérieusement mécontenté.

On comprend, à la rigueur, qu'au moment du passage d'un cortège impérial on

TOUS RENSEIGNEMENTS
POUR LE
GUIDE-INDICATEUR

ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL
De la ville de Lyon

1870

Doivent être adressés au Bureau de l'imprimerie

5, Cours Lafayette, 5
ET AUX FACTEURS-RÉUNIS
Passage des Terreaux

ALCOOL DE MENTHE ANGLAISE RECTIFIÉ
DE J.-D. FREDERIC

Liquore digestive et stomachique par excellence

Comme Boisson d'agrément pour tous les usages de la bouche et de la toilette, elle réunit tous les avantages et qualités des Eaux, Liqueurs et Elixirs connus à ce jour.

FLACONS BOUCHÉS A L'ÉMERI AVEC INSTRUCTION, 2 et 4 l.
(Exiger le nom de J.-D. FREDERIC et le cachet cire noire avec tête couronnée.)

DÉPÔTS A LYON: — A la Pharmacie Centrale, dans les principales Pharmacies, telles que MM. LARDET, place de l'Impératrice, MAZAIÉ et DALOZ, rue d'Algérie, 41. BAYON, rue Impériale, 30, BLANC, BARNOUD, successeur, rue Impériale, 3, GODARD, rue Terme, 43. GUERPILLON, place Loui-XVI, 13, etc., etc., et dans toutes les Pharmacies de la France et de l'Étranger.

Dépôt général pour les demandes en gros, rue Pizay, 3, au 3e, chez M. J.-D. FREDERIC (60 6)

PRIX: 10 FRANCS

La Caisse Centrale de Coupons, rue de la Bourse, 55, à LYON, cède à ce prix les obligations de l'Emprunt à primes de VILLE DE MILAN (1866).

Quatre tirages par an avec lots de 100,000 fr., 50,000 fr., 30,000 fr., 500 fr., etc. — Le premier tirage aura lieu le 16 septembre prochain. (74-3)

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU
Aiguës ou chroniques les plus rebelles
Dont le traitement aurait été infructueux
Guéries RADICALEMENT par le **ROB-SAVARESI**
PERFECTIONNÉ
Dépurato-tonique, Régénérateur du Sang et des Humeurs
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re classe,
Rue Pizay, 12, au premier étage, près de l'Hôtel de Ville, à Lyon.
Allée de traverse, rue de l'Arbre-Sec, 9. (35)

Place des Célestins, 1
GRAND CAFÉ-RESTAURANT ISCH
L. TIGNAT successeur

DÉJEUNERS
Un carafon vin — pain — un plat — dessert. 1 fr. 75
DINERS, de 6 à 8 heures du soir
Potage — quatre plats — dessert (vin compris). 4 fr.
Sert à la Carte
SALONS PARTICULIERS (4-0)

PENSION DE CHEVAUX

M. VIVIEN, propriétaire de vastes prairies à Dardilly près Limonest (Rhône), désireait prendre en pension des CHEVAUX malades ou convalescents.
Ecrire franco pour les conditions.

10 FRANCS

versés à l'Office Financier, 55, rue St Pierre, donnent droit à une obligation de la Ville de Paris (1865), laquelle concourt pour les lots de 150,000 francs et autres au tirage du 15 septembre. Huit jours après le tirage on peut résilier l'achat en abandonnant les 10 francs versés sans autre frais, ou en prendre livraison au cours de la Bourse de Paris. (77-3)

10 FRANCS

versés à l'Office des Coupons, 85, rue de l'Impératrice, donnent droit à une obligation du Canal de Suez, laquelle concourt pour les lots de 150,000 francs et autres au tirage du 15 septembre. Huit jours après le tirage on peut résilier l'achat en abandonnant les 10 francs versés sans autre frais, ou en prendre livraison au cours de la Bourse de Paris. (76-3)

Fabrique de Somniers élastiques

EN TOUS GENRES

RAYNARD ET Cie

69, Cours Lafayette, LYON

Sommiers élastiques recouverts d'un tissu damassé et garnis à 28 et 35 francs, garantis pendant 10 ans sans frais.

RÉPARATIONS DE SOMMIERS à prix modérés. (34-15)

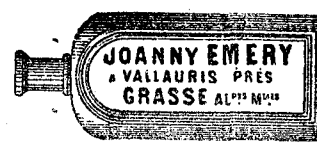
MAISON DE CONFIANCE

MOULIERA

Fabricant d'Articles de voyage, Chasse, Gymnase et Sacs en maroquin de tous genres, rappelle à sa nombreuse clientèle qu'il a toujours ses Magasins

Quai St-Antoine, 57, au lieu de 35 (66-4)

EAU DE FLEURS D'ORANGER
de qualité supérieure



JOANNY ÉMERY

Parfumeur - distillateur à Vallauris près Grasse
Exiger la marque de fabrique et le modèle ci-contre.

Dépôt chez les principaux négociants. 41-13

TRAPPISTINE



LIQUEUR DE TABLE

apéritive et digestive
préparée au

Couvent de la Grâce-Dieu
près de Besançon (Doubs)

PAR LES
RR. PP. Trappistes eux-mêmes

L'exquise finesse de son arôme et ses qualités hygiéniques, éminemment salutaires, en font aujourd'hui notre première Liqueur française.

En Vente dans les principales Maisons.
En consommation dans les grands Cafés

DÉPÔT GÉNÉRAL
CARLOZ VUILLEMIN
15, rue Lanterne, Lyon (22-32)

36, RUE ET PLACE IMPERIALE, 38, LYON
A côté du passage de l'Argue

AUX DEUX PASSAGES

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Châles, Soieries, Lainages, Articles de Blanc, Etoffes pour Deuil, etc.

Maison de confiance vendant bon marché et à prix fixe

QUINA-VERMOUTH

Produit hygiénique breveté (S. G. D. G.)

FRANCE

de **FILLION** neveu

EXPORTATION

MAISON FONDÉE En 1825

Rue Gasparin, 5 et 9, LYON

De toutes les découvertes faites par la médecine depuis plusieurs siècles, on peut dire que celle du quina ou quinquina est une des plus importantes. C'est, en effet, le fébrifuge le plus puissant connu jusqu'à ce jour. On peut dire que, depuis sa découverte, il a prolongé l'existence de plusieurs millions de personnes, dévorées par des fièvres opiniâtres qui les entraînaient rapidement au tombeau. Aujourd'hui, on a trouvé le moyen d'en faire avec le vermouth une boisson agréable, apéritive et salutaire.

Le Quina-Vermouth se trouve aussi chez tous les principaux limonadiers et épiciers.

Exiger le cachet sur la bouteille et la signature de FILLION neveu. (66-4)

LA SILENCIEUSE



MACHINES A COUDRE
BRODEUSES, BOUTONNIÈRES
de tous systèmes
pour Familles et Ateliers
garanties de 1 an à 5 ans, de 50 f. à

Maison de gros et détail

J.-P. MOLLIER

Rue Impériale, 61 et 63, Lyon
Plusieurs médailles d'or (48-1)

CHOLÉRA, CHOLÉRIQUE, DYSSENTERIE

Le seul remède vraiment efficace pendant les chaleurs pour prévenir les indispositions est l'emploi de

ALCOOL DE MENTHE DE BERAUD

la seule de toutes ces préparations qui soit préparée d'après la formule du Codex de l'empire français, avec les plantes vertes au moment de la récolte. — Se méfier des nombreuses contrefaçons.

Dépôt dans toutes les pharmacies. (13-3)

M. COCHARD, changeur, 6, rue Impériale, offre de vendre des Obligations de la

VILLE DE PARIS (1866)
et du

CANAL DE SUEZ (1868)

pour le tirage du 25 septembre dont les principaux lots sont 150,000, 50,000, 20,000, 10,000, 5,000, 2,000 f. Cinq jours après le tirage, les preneurs auront la faculté de rétroceder en abandonnant la somme de 12 fr. par obligation, sans autres frais. (75-3)

SOMMIERS-MODÈLES PERFECTIONNÉS

Brevetés s. g. d. g. Élasticité et construction démontables, légères et nouvelles, répondant à toutes les exigences. — Prix: 12 à 30 f. Tarifs et dessins sur demande.

LAURENT, quai St-Antoine, 17, LYON

BEAUTÉ des Mains, du Visage. — Guérison des Gerçures, Pellicules, etc. par l'emploi

de la **CRÈME SIMON**
Rue Impériale, 89. — Se méfier des nombreuses contrefaçons. (24-0)

VOULEZ-VOUS un Portrait joignant à la Ressemblance garantie tous les perfectionnements artistiques dont la photographie est susceptible? Allez chez

TERRISSE PÈRE & FILS

1, Place des Cordeliers, 1
LYON